Transport adapté dans Montcalm : un déficit de plus de 25 000 \$ en 2006 > Élise Broullette ment d'un usager de Saint-Calixte vers médicaux. aucune restriction hors territoire

elise.brouillette@transcontinental.ca a directrice du service des transports de la MRC de Montcalm, Lyne Larivée, a

expliqué que le déficit de la MRC pour le service de transport adapté avait été de 25 399 \$ l'année dernière.

La quote-part des municipalités à la MRC pour le transport adapté a quant à elle augmenté pour passer de 70 006 \$ en 2004 à 198 108 \$ en 2007.

Les services de transport adapté ont été rapatriés au sein des compétences des MRC, en 2003, « et avant, il n'y avait pas de service hors territoire », a souligné Mme Larivée. « Depuis que la MRC est en charge du service, le territoire du transport adapté a été élargi pour tout le monde et les jours et les heures de service améliorés. »

Mme Larivée a expliqué que le déplace-

et 13 \$ en revenu de la part de l'usager. « Le déficit est de 141 \$. » L'adoption du règlement 267 a été faite dans le but de réduire le déficit engendré par le service de transport adapté.

Selon Mme Larivée, un sondage effectué par la MRC démontre aussi que les usagers de Saint-Lin-Laurentides et de Saint-Calixte voulaient aller à Saint-Jérôme. Les critères de l'élaboration du règlement 267 auraient été les liens d'appartenance des usagers envers les municipalités.

« C'est sûr qu'au début, ca va être plus difficile, les usagers de Saint-Calixte ne connaissent pas, par exemple, les associations de

Saint-Jérôme. » Le service de transport adapté vers Saint-

Jérôme aurait débuté le 1er janvier 2007. La directrice a assuré que pour les motifs

Joliette engendrait des coûts d'environ 174 \$. ne serait appliquée. Les usagers de Saint-La MRC recevrait environ 20 \$ en subvention Calixte peuvent, par exemple, se rendre au centre hospitalier de Joliette ou à celui de Saint-Jérôme.

> déplacer pour tous les motifs au sein de la MRC. Selon Mme Larivée, un récent sondage de la MRC a démontré que 26 usagers des 34 répondants étaient satisfaits du service de transport adapté dans Montcalm. Elle a

souligné que le service comprenait 384

usagers actifs et qu'environ cinq nouvelles

demandes étaient mensuellement reçues, sans

nécessairement être acceptées. Les subventions pour le transport adapté que reçoit la MRC sont évaluées à l'achalandage. Mme Larivée souhaite qu'elles le soient à la distance parcourue. « Que le déplacement se fasse sur 1 km ou 100 km, le



Lyne Larivée Photo : Élise Brouillette

montant reçu est le même. » La MRC, avec la Société de transport adapté du Québec et le Regroupement des organismes de transport adapté du Québec, a d'ailleurs fait des revendications en ce sens auprès du Conseil régional du transport de Lanaudière